



**Compte rendu de la commission « Inondations et sécheresse » du
10/12/2009**

Le jeudi 10 décembre 2010 à 15h, la commission « Inondations et sécheresse » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie Salle Peyrefitte à La Ferté Gaucher, sous la direction de la Présidente de commission, Mme Jeannette Prétot.

Etaient présents :

Date de la convocation : 23 novembre 2009

Mme PRETOT Jeannette, Présidente de la commission « Inondations et sécheresse » - Représentante de l'académie de l'eau - Conseillère municipale à Mouroux - Membre du Conseil d'Administration de l'AESN, représentant les collectivités territoriales / **M. REVOILE Roger**, Président de la CLE du SAGE des Deux Morin - Président du syndicat de la vallée du Haut Morin / **M. DENIZOT Jean-Georges**, Maire de St Cyr sur Morin - Président du syndicat d'aménagement de l'aval de la vallée du Petit Morin / **M. BILLARD Hervé**, Maire de Tréfols / **Mme PELLETIER Florence**, Représentante de la commune de Le Gault Soigny / **M. PIEDELOUP Jean-Pierre**, Représentant de la commune de Vaucourtois / **M. GEORGES Olivier et M. MATRA Alain**, Représentants de la commune de La Chapelle Moutils / **M. GARCHER René**, Adjoint au Maire d'Esbly / **M. LILLEMANN Claude**, Représentant de la commune de Chauffry / **M. HUBERT Pierre**, Représentant de la commune de Beton-Bazoches / **M. AVANZINI Serge**, Président de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Crécy la Chapelle et représentant de la Fédération de Pêche de Seine et Marne / **M. HUBERT Denis**, Représentant de la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de la Marne / **M. POT Jacques**, Représentant des Amis des Moulins d'Ile de France / **Mme JOLLY Elise**, Représentante de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne / **M. PARISOT Rodolphe**, Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) / **Mme RIBEYRE Anne**, Représentante de Marne Nature Environnement / **Mme VERGNOL Marylène**, Représentante du Conseil Général 77-Direction milieux naturels / **M. COBIGO Gérard**, Représentant de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de Seine et Marne (DDEA 77) / **M. PROFFIT Laurent**, Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne.

Absents excusés : **M. JAMET Serge**, Représentant de la commune de Chauffry / **Mme ROBERT**, Représentante de la commune de St Germain sur Morin / **Mme RAVET Anne-Marie**, Représentante du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Grand Morin Aval / **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne / **M. STEINMANN Emmanuel**, Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France / **Mme MORATTELLI Christine**, Présidente du Comité Départemental de canoë-kayak de Seine et Marne / **M. DETCHEVERRY Pierre**, Représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne / **Mme PANNIER Isabelle**, Représentante de la chambre d'agriculture de la Marne / **Mme CORDIR Karine**, Représentante du Conseil Général 77-Direction de l'eau / **M. KOENIG**, Représentant de la DRIRE Ile de France / **Mme FALLOT Stéphanie**, Représentante du Conseil Régional de Champagne Ardenne / **M. JOURDON Julien**, Représentant de la fédération de pêche de la Marne / **M. GEWERC Claude**, Représentant du Conseil Régional de Picardie/ **M. BARNAY Olivier**, Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne.

Ordre du jour :

1. Les membres de la commission
2. Liste des points à traiter dans cette commission
3. Présentation des premiers éléments de l'état des lieux

M. Revoile, Président de la CLE du SAGE des Deux Morin, remercie les acteurs présents à cette réunion de s'être déplacés. Il ajoute que les inondations sont un sujet délicat sur les bassins du Petit et du Grand Morin et que les cours d'eau du territoire sont jalonnés d'ouvrages hydrauliques qui servent actuellement à gérer les

crues. Il précise qu'une étude a été réalisée sur le secteur du Grand Morin amont pour déterminer le devenir des vannages et leur gestion future.

Mme Prétot, Présidente de la commission « inondations et sécheresse », signale que de tous temps les hommes se sont installés aux abords immédiats des cours d'eau et que de la gestion de la ressource en eau dépend l'agriculture, l'alimentation en eau potable, la qualité du milieu naturel...et que nous sommes tous interdépendants en matière d'eau. Elle précise également que pour la problématique des inondations il existe une réelle logique de bassin versant.

Afin de pouvoir répondre à cette problématique, cette commission doit rester ouverte. Des experts extérieurs au territoire du SAGE interviendront afin d'apporter leur retour d'expérience.

Mme Prétot précise également que pour faciliter les échanges, ceux-ci se feront par e-mail et qu'elle reste disponible pour répondre à toutes questions.

I – Les membres de la commission

Les acteurs de l'eau invités à cette commission sont les suivants :

- Communes
- Syndicats de rivière
- Conseils Généraux
- Conseils Régionaux
- Agence de l'eau
- Entente Marne
- DIREN Ile de France et DREAL Champagne Ardenne
- DRIRE Ile de France
- MISE
- ONEMA
- Chambres d'agriculture
- CATER/ EDATER
- Cemagref
- IAU
- Fédérations de pêche
- animateurs de contrat globaux
- Associations de protection de la nature
- Association des amis des moulins d'Ile de France
- Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne
- Comité départemental de canoë kayak 77

Une lettre à l'attention du conseil municipal de chaque commune du territoire a été envoyée en début d'année pour informer de la création des commissions thématiques « eaux superficielles et milieux naturels » et « inondations et sécheresse », et pour solliciter la participation des membres des conseils municipaux à ces commissions. 12 communes se sont inscrites pour suivre la commission « inondations et sécheresse ». Nous rappelons également que les dates et lieux de réunion des différentes commissions thématiques sont présents sur le site internet du SAGE des Deux Morin.

Mme Ribeyre nous avertit que le Président du syndicat d'étude des marais de St Gond : M. CHARDIN Christian a été élu et qu'il serait intéressant de l'associer à cette commission.

II – Les sujets à traiter

- Les inondations
 - Caractéristiques des crues
 - Crues historiques
 - Enjeux
 - Gestion des crues

- Prévention des crues
- Ruissellement et coulées de boues
 - Le ruissellement sur le territoire du SAGE
 - Les solutions mises en place
- Les ouvrages hydrauliques
 - Localisation et description
 - Gestion
 - Potentiel hydroélectrique
- Sécheresse
 - Débits des rivières
 - Aléa argile

Afin de ne pas être redondant avec d'autres commissions, il est précisé que tous les aspects relatifs aux ouvrages hydrauliques seront traités uniquement dans la commission « inondations et sécheresse ».

III – Présentation des premiers éléments recueillis

Suite à la présentation « power point », les remarques suivantes ont été apportées :

- M. Revoile indique que l'origine torrentielle des inondations ne date pas d'hier mais que celles-ci se sont aggravées avec l'urbanisation. Des remblais sont présents à Mouroux, Coulommiers et Le Meix St Epoing.
- M. Avanzini signale que lors de l'entretien des rivières, les déchets verts sont entreposés à proximité de la rivière et qu'à la première crue, les branches se retrouvent dans les cours d'eau et peuvent créer des embâcles ou endommager les vannages. Il précise également que les inondations sont des facteurs naturels qui nettoient la rivière et qu'elles sont indispensables pour le maintien des zones humides.
- M. Cobigo précise que le manque de transparence hydraulique de certains ouvrages est un facteur aggravant des inondations.
- M. Revoile indique que les ouvrages hydrauliques appartiennent à des propriétaires privés et que ceux-ci sont libres de lever les vannes quand bon leur semble. M. Hubert, précise que les propriétaires doivent tout de même respecter le débit réservé de chaque ouvrage et qu'en cas de non respect de celui-ci la police de l'eau verbalise.
- M. George indique que la levée des vannes doit être anticipée afin que celles-ci soient levées à temps.
- Mme Ribeyre explique que la gestion actuelle des vannes au niveau des marais de St Gond n'est pas satisfaisante. M. Hubert précise que dans le cadre du DOCOB, une gestion plus fine des niveaux d'eau et des vannages est en cours de réflexion.
- M. Billard signale que le pont de Pommeuse sert en quelque sorte de barrage et limite l'écoulement des eaux de l'Aubetin dans le Grand Morin en période de crue.
- M. Cobigo précise que lorsque les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) sont approuvés, les communes sont dans l'obligation de mettre en place un Dossier d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- Concernant les inondations par remontée de nappes, M. Denizot indique qu'en 2001 les eaux souterraines ont débordé et qu'une lame d'eau très claire est venue se superposer sur les eaux du Petit Morin alors boueuses.
- M. Revoile explique que le ruissellement peut conduire à des inondations notamment dans les zones urbaines.
- M. Cobigo précise que le Plan de Prévention des Risques Argile a été prescrit. L'information préventive auprès des propriétaires des nouvelles constructions est indispensable afin que la conception des fondations des bâtiments soit adaptée à cette problématique.